



Numéro de dossier : -

Utilisez la présente formule pour demander au Tribunal de l'aide sociale (TAS) de délivrer une assignation obligeant un témoin à comparaître à une audience pour y présenter oralement des éléments de preuve ou pour y produire certains documents. Si votre demande d'assignation est approuvée, le TAS vous donnera l'assignation et vous indiquera comment la signifier au témoin. Il vous incombe de la signifier comme il convient au témoin et de verser à celui-ci une indemnité de présence.

Partie 1 : Renseignements généraux

Nom de l'appelant(e) :	Nom de l'intimé(e) :
Date de l'audience :	Heure de l'audience :

Partie 2 : Renseignements sur le demandeur

Appelant(e) Représentant de l'appelant(e) Représentant du bureau de l'intimé(e)

Nom :				
Adresse :				
Municipalité (ville, village, etc.) :	Province :	Code postal :	No de téléphone (jour) :	No de télécopieur :

Partie 3 : Témoin à assigner à comparaître à l'audience

Nom :		Titre :		
Adresse :	Municipalité :	Province :	Code postal :	

Le TAS ne délivrera une assignation que s'il est sûr que le témoin a des informations qu'on peut croire pertinents pour les questions en litige dans l'appel. Dans la case ci-dessous, expliquez le lien entre le témoin et l'appel. Donnez également une description générale des éléments de preuve que le témoin présentera à l'audience et expliquez pourquoi ces éléments sont pertinents et nécessaires pour régler l'appel.

--

Suite de l'explication (si nécessaire) :

Joindre des feuilles supplémentaires au besoin.

Partie 4 : Signature

Nom :

Signature :

Date :

Si le TAS délivre à ce témoin une assignation à comparaître à l'audience, indiquez comment vous souhaitez qu'on vous transmette cette assignation.

- À passer prendre au bureau du TAS À envoyer par messagerie à l'adresse du demandeur

Collecte de renseignements personnels : Le Tribunal de l'aide sociale (TAS) recueille les renseignements personnels demandés dans ce formulaire conformément à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au Travail* ou à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Ils serviront aux fins de l'appel et seront communiqués aux parties. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le tribunal au 1-800-753-3895.

v. 12/2020